

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

DELEGATION

F.0 - N° 88/Secrétariat/DD

Objet : Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite

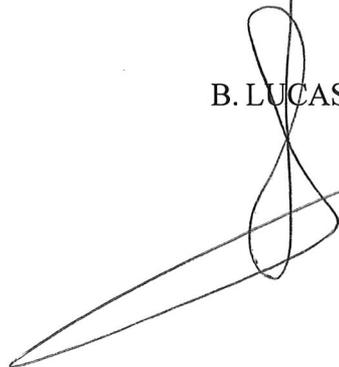
Je soussigné Benoît LUCAS, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Evreux, donne délégation, en vertu des articles R.57-8-1 et D.422 du CPP, à :

- Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au Chef d'établissement,
- Monsieur Vincent SAR, Chef de détention,
- Monsieur Jean-Marc PAMART, Adjoint au Chef de détention,
- Monsieur Eric BOUTELIER, Lieutenant,

pour autoriser les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite.

Le Chef d'établissement,

B. LUCAS



Destinataires :

Chef d'établissement
Adjoint au Chef d'établissement
Chef de détention
Adjoint au Chef de détention